

Nombre de conseillers élus : 60

Conseillers en fonction : 60

Conseillers présents :32

Vote par procuration :11

**République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 27 MARS 2024 A 18H30

**Délibération n° 2024-030 : Mission de conseil en énergie pour les bâtiments
publics sur la Bande Rhénane Nord**

Sous la **Présidence** de **M. Denis HOMMEL**, Président

Membres titulaires présents :

BEURIOT Nadine, CLAUSS Danièle, COUSANDIER Daniel, DEGOURSY Michel, FRITZ André, GAST René, GEORG Michel, HAENNEL Jean-Paul, HELFRICH Gérard, HENTSCH Bernard, HOFFMANN Hubert, HOMMEL Denis, HOMMEL Martine, HUSSON Christiane, KAISER Rosita, KELLER Jacky, KLEIN Michel, KLÖPPER Bénédicte, KRAEMER Bruno, LAAS Francis, LORENTZ Michel, POUILLARD Sylvie, RIEDINGER Raymond, RIEGER Elisabeth, SCHAEFFER Serge, SCHEYDECKER Camille, SCHMALTZ Isabelle, SITTER Jean-Louis, STUMPF René, STURM Claude, TIMMEL Yannick, WEIGEL Eric.

Mesdames, Messieurs :

Membres excusés donnant pouvoir :

AMBOS Danièle, EICHWALD Anne, GIRAUD Philippe, HOERTH Céline, HIRSCH Cinthya, JOERGER Alain, JULIEN Marie Anne, LICHTBLAU Monique, MEYER Agnès, RUCK Sandra, STOLTZ Pascal.

Mesdames, Messieurs :

Membres excusés :

ANTONI Marc, BALL Jean-Luc, BOEHLER Philippe, BUBEL Rémy, CRIQUI Anne, DRION Denis, FLEITH Rachel, GABRIEL Hélène, HECK Mylène, HEYD Frédéric, JOERGER Fabien, KIEFER Geneviève, KLEIN Christophe, KRILOFF Sébastien, PETRAZOLLER Richard, STOLTZ Jean-Luc, WEIGEL Jacques

Mesdames, Messieurs :

Assistent en outre :

DGFIP : Sébastien DURST

DNA : Amélie RIGO et Albert MATHERN

VE2A : Mathilde LONCLE et Amélie MEGEVAND

PETR : Sylvie GREGORUTTI et Fabienne BIENFAIT

Le Président expose le contexte de la proposition.

Il existe un besoin des communes sur les bâtiments publics en matière de conseil à la rénovation, en complément du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) assuré par OKTAVE auprès des habitants. Actuellement, les élus des communes s'interrogent sur les options à prendre par exemple sur leurs bâtiments scolaires ou sur d'autres équipements.

C'est pourquoi, il est proposé de lancer un accompagnement à la réduction des consommations d'énergie et à la production d'énergie renouvelable avec l'association Alter Alsace Energies.

Cette association œuvre depuis sa création en 1980 au développement des énergies renouvelables sur l'Alsace et s'est spécialisée dans le conseil, l'accompagnement à la réalisation d'actions en matière de transition écologique et le soutien technique.

Elle intervient chaque année au travers de 7500 contacts, 320 communes et 70 établissements scolaires.

Elle propose de nous accompagner en intervenant par prestation de services pour un conseil en énergie partagé sur 60 bâtiments ; les interventions par formation des élus ou techniciens permettent de générer habituellement environ 4000€/an/bâtiment en économies d'énergie et d'eau.

L'objectif est de prendre d'abord contact avec les communes pour déterminer l'intervention, le choix du bâtiment, puis d'évaluer le type d'intervention : sur les besoins avec les usages, sur l'efficacité (la rénovation) ou sur les énergies renouvelables s'il y a possibilité de les privilégier.

Ainsi chaque commune pourra choisir un bâtiment, et un type d'intervention selon ses besoins.

Comme pour la mission avec Oktave auprès des habitants, le PETR assurerait le portage, la coordination, le suivi en relation avec les EPCi et les communes : ceci permettra l'intervention d'une personne dédiée à un prix compétitif.

La proposition de mission à l'échelle de la Bande Rhénane Nord est la suivante :

- une mission représenterait en temps un ½ poste de conseiller en énergie pour le patrimoine des communes de la Bande Rhénane (2 jours semaine) ; Alter Alsace Energies affectera une personne à notre territoire pour la mission.
- La mission du PETR est calibrée pour permettre l'intervention sur un bâtiment par commune.
- Alter Alsace Energies bénéficierait également à ce titre d'un soutien financier direct de la Région Grand Est, ce qui explique des coûts d'intervention relativement faibles dans le cadre d'une « offre groupée » : une intervention représente un coût de 900 € correspondant à plusieurs déplacements et en moyenne deux à trois jours d'intervention.

Il est proposé d'approuver le projet de convention entre le PETR et Alter Alsace Energies dont la mission se fera sur une durée de 440 jours calendaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la mission présentée en direction des bâtiments publics conformément au projet de territoire de la Bande Rhénane et dans le cadre du Plan Climat ;
- **APPROUVE** le lancement d'une mission de conseil en énergie sur les bâtiments publics par Alter Alsace Energies ;

- **APPROUVE** la convention entre le PETR et Alter Alsace Energies ;
- **AUTORISE** le Président à poursuivre toute démarche en vue de la mise en œuvre de la mission ;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient inscrits dans le BP 2024.

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Serge SCHAEFFER</p>	<p>Le Président</p>  <p>Denis HOMMEL</p> 
--	--

Annexe : Convention de partenariat entre le PETR et l'association Alter Alsace Energies.

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20240327-2024-030-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024



Proposition n° 0322

Accompagnement à la réduction des consommations d'énergie et d'eau et production d'énergie renouvelable

07/03/2024

Alter Alsace Energies

www.alteralsace.org
info@alteralsace.org

4 rue du Maréchal Foch
68460 Lutterbach
Tél. 03 89 50 06 20
SIRET : 32661675200068

Destinataire

PETR de la Bande Rhénane Nord
1A, route de Herrlisheim 67410
DRUSENHEIM
Tél. 03 88 06 74 32
Mail : sylvie.gregorutti@cc-paysrhenan.fr

Partenaires



Contact

Richard LEMOINE

4 rue du Maréchal Foch
68460 Lutterbach
03 89 50 06 20

Richard.lemoine@alteralsace.org



1-	Préambule	2
2-	Alter Alsace Energies	3
3-	Le projet	3
4-	Partenariat.....	4
5-	Objet.....	5
6-	Durée.....	5
7-	Missions et engagements d'Alter Alsace Énergies	5
8-	Exclusion des missions et engagements d'Alter Alsace Énergies.....	6
9-	Missions et engagements du PETR et des EPCi.....	6
10-	Missions et engagements de la commune.....	6
11-	RESPONSABILITES D'ALTER ALSACE ENERGIES.....	7
12-	Règles de communication	7
13-	PROPRIETE INTELLECTUELLE	7
14-	Actions à réaliser	8
15-	Modalité de Paiement.....	9
16-	CONDITIONS FINANCIERES.....	9
17-	Approche financière	9
18-	L'outil de suivi des consommations	10
19-	Signature	10
20-	ANNEXE : Engagement moral de la commune	11

1- Préambule

Le territoire de la Bande Rhénane Nord, composé de 2 communautés de communes, 36 communes soit environ 50 000 habitants, souhaite un accompagnement de type « Conseiller énergie partagé » pour le patrimoine bâti des deux collectivités membres, la communauté de communes du Pays Rhénan et la communauté de communes de la Plaine du Rhin, composant le PETR de la bande Rhénane Nord.

Le PETR souhaite être accompagné sur la mise en place de la méthode et des actions techniques sur le patrimoine des collectivités pour réduire les consommations, par l'optimisation et la rénovation énergétique et pour produire des énergies renouvelables.

L'étude et les actions porteront uniquement sur le patrimoine public afin de donner l'exemple. Ainsi la démarche s'intégrera pleinement dans l'axe « Exemplarité de la collectivité » du Plan Climat.

Alter Alsace Energies propose un accompagnement par la démonstration dans une démarche globale de réduction des consommations et d'installation d'énergies renouvelables. L'objectif de cette proposition est :

- De proposer une méthode d'accompagnement des collectivités que chaque collectivité pourra s'approprier et démultiplier ;
- D'ancrer la démarche en vue de l'intégration de ce service dans les compétences du territoire ;
- De fournir des outils informatiques et techniques simples pour réaliser la méthode ;
- De réaliser des formations à destination des élus des territoires ;
- D'accompagner la réalisation d'actions politiques en matière de transition écologique des territoires ;
- Et surtout d'entamer la réalisation de ces actions avec les collectivités.

Alter Alsace Energies mettra à disposition un jour par semaine pour ces missions un conseiller d'Alter Alsace Energies spécialisé, expérimenté et dédié à ce territoire.

Ce document présente les engagements des parties durant le projet. Pour avoir une description du projet et de la stratégie, on peut consulter les documents présent [sur la page du site internet dédié au projet de conseiller en énergie partagé.](#)

2- Alter Alsace Energies

Créée en 1980 pour proposer des alternatives aux énergies fissiles et fossiles, Alter Alsace Energies œuvre depuis sa création au développement des énergies renouvelables sur l'Alsace. Cette conviction technique d'une Alsace 100% énergie renouvelable s'appuie sur une conviction sociale : la transition énergétique doit être portée par tous. A ce titre, Alter Alsace Energies travaille avec les personnes pour qu'elles comprennent et s'approprient la notion d'énergie, et deviennent actrices de la transition.

L'association porte donc plusieurs postes de conseiller en énergie partagé ou conseiller air-énergie-climat pour accompagner les collectivités dans la mise en place de politique ambitieuse en faveur de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

Depuis 2012, l'association accompagne environ 60 à 100 bâtiments chaque année. En moyenne elle réalise 13% d'économies d'énergie par an pour chacun des bâtiments. Ceci peut représenter une économie moyenne de 3 500 € pour les consommations de chauffage, d'électricité et d'eau par bâtiment.

Le soutien de l'ADEME et de la Région Grand-Est au travers du programme Climaxion a permis la mise en place à Alter Alsace Energies du poste de conseiller énergie climat. Chaque année, Alter Alsace Energies sensibilise les territoires à se réapproprier leur potentiel d'énergie renouvelable, et accompagne une des communes dans la réduction des consommations d'énergie du patrimoine public et dans la détection du potentiel d'énergie renouvelable.

3- Le projet

Alter Alsace Energies propose une mission d'accompagnement type « conseiller en énergie partagé » aux collectivités pour la réduction des consommations d'énergie (chauffage, électricité et eau) des bâtiments publics et de l'éclairage public et la détection du potentiel d'énergie renouvelable sur le territoire ainsi qu'un accompagnement des collectivités à la planification de ces installations.

[Cliquer sur le lien pour obtenir la fiche de synthèse du projet](#)

Objectifs du projet :

- Détecter le potentiel d'économie d'énergie des bâtiments publics et réduire ses consommations sans changer le confort des occupants pour rendre disponible une part du budget anciennement dédié aux énergies

[Cliquer sur le lien pour obtenir la fiche détailler de l'objectif sobriété](#)

- Accompagner la collectivité dans une démarche de rénovation énergétique des bâtiments en détectant et en faisant émerger des travaux de rénovations efficaces et rentables

[Cliquer sur le lien pour obtenir la fiche détailler de l'objectif efficacité](#)

- Accompagner la collectivité dans une démarche de production d'énergie pour une Alsace à 100% énergie renouvelable

[Cliquer sur le lien pour obtenir la fiche détailler de l'objectif énergie renouvelable](#)



[Voir le résumé de l'action en vidéo](#)

A la suite de ce projet les acteurs de la collectivité seront :

- Informés et formés à une utilisation des installations adaptée aux besoins du bâtiment et de chacun (grâce à cette utilisation sobre les collectivités avec qui nous travaillons réalisent en moyenne 13% d'économie d'énergie)
- En mesure de lancer une consultation et de démarrer des travaux de rénovation énergétique sur un bâtiment (en règle générale il est possible d'économiser 75% sur le poste chauffage grâce à la rénovation thermique d'un bâtiment public)
- En mesure de lancer une consultation et de démarrer des travaux pour une installation d'énergie renouvelable choisie ; la collectivité aura également un scénario « 100% renouvelable » et aura détecté tous sont potentiel d'énergie renouvelable.

4- Partenariat

Entre

Le PETR de la Bande Rhénane domiciliée au 1A route de Herrlisheim 67410 DRUSENHEIM représentée par M. Denis Hommel, Président, nommée ci-après « le PETR »

Et

Alter Alsace Énergies domiciliée au 4, rue Foch 68460 LUTTERBACH représentée par M. Christophe Hartmann, Président, nommée ci-après « Alter Alsace Energies »

Il a été convenu ce qui suit :

5- Objet

La présente convention de partenariat vise à définir et à préciser les engagements, rôles et missions de l'association Alter Alsace Énergies, du PETR, des communautés de communes membres dans le cadre de l'accompagnement des communes dans la réduction de leur consommation.

6- Durée

La convention débute le jour de la signature et durera 440 jours calendaires.

7- Missions et engagements d'Alter Alsace Énergies

L'objectif des missions est de réaliser des actions de sobriété énergétique ou des études d'opportunités de rénovation énergétique ou d'installation d'énergie renouvelable.

Dans le cadre de la convention Alter Alsace Energies :

- Rencontre individuellement chaque communauté de communes pour s'assurer des modalités pratiques de lancement de la mission
- Réalise et diffuse un questionnaire pour connaître les besoins des communes en relation avec la communauté de communes
- Propose une étape sobriété, efficacité ou énergie renouvelable en fonction de la demande
- Une action sobriété est proposée par défaut à la commune si elle n'a pas de demande ou n'a pas répondu au questionnaire dans l'objectif que chaque commune puisse bénéficier du service
- Définit conjointement et à l'avance des dates pour les visites
- Visite le bâtiment et Rédige un rapport de visite sous forme de fiche actions
- Réalise une contre visite du bâtiment
- Apporte les données techniques
- Fournit les ateliers pour les formations et les outils de mesures pour les visites
- Fournit l'outil de suivi des consommations si nécessaire
- Analyse les données de la collectivité pour tirer les premières conclusions
- Transmet les analyses à la collectivité avec explications
- Réalise le bilan des actions et des économies d'énergies réalisées

- Reste disponible pour des questions par mail et par téléphone dans la limite du temps imparti dans cette convention.

Dans le cadre de l'étape sobriété nous réaliserons également une séance de sensibilisation des occupants des bâtiments publics.

Nous donnerons la priorité aux étapes sobriétés puis aux étapes efficacités et ensuite aux étapes énergies renouvelables.

Détail des actions dans la commune en annexe.

8- Exclusion des missions et engagements d'Alter Alsace Énergies

Alter Alsace Energies ne pourra pas être considéré comme maître d'œuvre, ou assistance à maitre d'ouvrage ou assistant à maîtrise d'œuvre. Ceci exclue donc les actions suivantes :

- Réalisation de plan
- Audit énergétique règlementaire ou nécessaire pour les demandes d'aides financières
- Le dépôt des demandes d'aides financières
- Les études techniques ou juridiques nécessaires aux nouvelles installations
- La rédaction de cahier des charges

9- Missions et engagements du PETR et des EPCI

Dans le cadre de la convention le PETR :

- Contacte les communes pour introduire la démarche
- Relance les communes pour la transmission des données nécessaires à l'avancée du travail d'Alter Alsace Energies
- Assure le pilotage de la mission, le suivi et l'évaluation
- Recherche les éventuelles aides complémentaires

Les EPCI assurent :

- La valorisation de la mission auprès des communes
- La coordination et la répartition des moyens au sein de la communauté de communes

10- Missions et engagements de la commune

Le détail des actions à réaliser par la commune se trouve en annexe et peut être résumé de la façon suivante : Transmettre les données nécessaires à la réalisation du travail d'Alter Alsace Energies en remplissant l'outil de suivi des consommations OSE. Les communes rempliront l'outil de suivi de consommation d'Alter Alsace Energies avec les données nécessaires au travail d'Alter Alsace Energies :

- Le suivi des consommations des bâtiments publics réalisé par le CEP Timothée MAURICE ou autres suivis des consommations
- Les bilans de consommations d'énergie et d'eau transmis par les fournisseurs ou les distributeurs de fluides
- Les audits déjà réalisés sur le bâtiment
- Les factures d'énergie et d'eau depuis 2 ans pour le bâtiment concerné

- Les plans des bâtiments
- Les surfaces
- Le nombre de personnes qui occupent le bâtiment
- Le nom des personnes référentes du bâtiment, un ou une élu(e), un ou une technicien(ne) ET une personne occupant le bâtiment public. Ces personnes seront conviées à la première visite.

La commune invitera les occupants de ses bâtiments publics à une rencontre dans le cadre de l'étape sobriété.

La commune permettra à Alter Alsace Energies de visiter le bâtiment choisi dans le cadre de la convention.

11- RESPONSABILITES D'ALTER ALSACE ENERGIES

Limitations de responsabilité

Le PETR reconnaît expressément et accepte qu'Alter Alsace Energies ne soit assujetti à aucune obligation de résultats quant à l'étendue des économies d'énergie résultant des travaux de rénovation ou des conseils.

En outre, Alter Alsace Energies ne réalise pas de prestation de maîtrise d'œuvre, et ne saurait en être responsable.

Schémas et illustrations figurant dans les rapports

Tous les conseils proposés dans le(s) rapport(s) ou tous les documents fournis par Alter Alsace Energies constituent des recommandations d'ordre général, et ne peuvent être, en aucun cas, considérées comme des préconisations ou prescriptions.

Les schémas figurant dans les différents documents sont proposés à titre d'illustration et ne constituent pas des réalisations pratiques et concrètes des solutions à mettre en œuvre.

12- Règles de communication

Le PETR et Alter Alsace Energies pourront entrer en contact avec les collectivités directement. Nous ferons mention de la convention de partenariat lors des visites et des bilans. Le PETR informe les collectivités de l'existence du partenariat ; les EPCi viendront également en soutien en matière de communication.

Les données des communes ne seront pas communiquées en dehors du PETR, d'Alter Alsace Energies ou des communes elles-mêmes.

13- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Alter Alsace Energies reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande des collectivités). Les collectivités

s'interdisent donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'Alter Alsace Energies qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

14- Actions à réaliser

La proposition comprend 36 étapes qui peuvent être réparties en plusieurs bâtiments ou concentrées sur un thème. Ainsi « 1 étape sobriété sur 36 bâtiments différents » est équivalent à « 3 étapes sobriété + efficacité + énergies renouvelables sur 12 bâtiments différents ». Le nombre d'étape possible est données à titre indicatif. La facturation se fera sur le nombre d'heures réalisées par Alter Alsace Energies sur le territoire du PETR.

L'objectif étant de réserver un temps de travail d'Alter Alsace Energies qui sera mis à disposition du territoire pour le temps de la convention de partenariat.

La répartition des étapes sera définie avec la collectivité à la suite de l'envoi d'un questionnaire permettant de détecter les besoins de chacune. La proposition de l'étape sobriété sera mise en avant pour correspondre aux attentes politiques des collectivités en ce moment.

La proposition comprend le nécessaire en temps, en frais de déplacement et repas, et hébergement, en technique et en outils pour la réalisation de la méthode soit :

- Une présentation à chaque communauté de communes pour le lancement de la mission ;
- Le conseiller d'Alter Alsace Energies sera présent minimum 1 journée par semaine pendant la durée de cette convention ;
- Le conseiller d'Alter Alsace Energies est disponible pour des échanges par mail, téléphone, visio durant les heures de bureaux dans la limite du temps disponible dans le cadre de cette convention correspondant à 1 journée par semaine ; cette journée pourra se faire dans les locaux du siège ;
- Le forfait pour les frais de déplacement vers le territoire et les communes où se dérouleront les formations et les actions ET le forfait pour frais de repas pour les jours passés sur le territoire sont déjà compris dans le montant ;
- La fourniture des 3 outils informatiques sobriétés + efficacité + énergie renouvelable ;
- Un accès aux enregistrements des webinaires d'Alter Alsace Energies ;
- Fourniture des 13 modes d'emplois des réglages chauffage – électricité et eau dans les bâtiments publics ;
- La participation à un comité de pilotage annuel en lien avec les autres acteurs en matière de rénovation (Région, CeA, OKatve/SARE...)
- La mise en place d'un outil de suivi de travail partagé entre les collectivités, communes, communautés de communes, PETR et Alter Alsace Energies. Si le territoire le souhaite nous pourrions réaliser une ou deux soirée de restitution à destination de tous les élus soit mi-parcours soit à la fin du projet.

15- Modalité de Paiement

Le paiement se fera sur présentation de facture.

La première facture d'un montant de 25 000 € sera présentée le 31 décembre 2024 et une deuxième facture de 7 400 € maximum sera présentée 440 jours après la signature de cette convention.

Le nombre d'étape possible est données à titre indicatif. La facturation se fera sur le nombre d'heures réalisées par Alter Alsace Energies sur le territoire du PETR.

La mission comprend au maximum 36 étapes pour un montant de 900 € par étape.

Le deuxième montant sera ajusté en fonction des étapes faites, prévues et en cours en 2025. Ce montant pourra être ajusté et validé lors d'un premier bilan en janvier 2025 en fonction du nombre de nouvelles demandes des collectivités.

La mission pourra être ajusté par avenant.

16- CONDITIONS FINANCIERES

Les demandes d'accompagnement supplémentaires, ou complémentaires à celles indiquées dans ce document sont faites par courriel précisant le nombre et le type de prestations supplémentaires souhaitées. Les nouvelles demandes seront traitées entre la commune ou la communauté de communes et Alter Alsace Energies directement.

Les frais engagés par Alter Alsace Energies nécessaires à l'exécution de l'accompagnement d'Alter Alsace Energies, sont compris dans le prix.

Il est précisé qu'Alter Alsace Energies n'étant pas soumise à TVA, les prix s'entendent net de TVA. Le cas échéant, si cette situation venait à être modifiée, le montant de la TVA serait facturé en sus des prix indiqués au taux en vigueur au moment de la facturation de la prestation d'Alter Alsace Energies.

Il est expressément précisé que la mission d'accompagnement est indépendante de la réalisation des travaux. Par conséquent, la totalité de la somme facturée au titre de l'accompagnement est due même dans le cas où le chantier ou les actions n'auraient pas lieu.

17- Approche financière

Projet	Nbr bât	Coût par bâtiment	Total
Etape d'accompagnement	36	900 €	32 400 €
Total projet global	36		32 400 €

Ou l'équivalent de 54 jours de travail sur le territoire. Ces jours seront réalisés dans la durée de la convention. L'offre valable jusqu'au 30 Juin 2024.



18- L'outil de suivi des consommations

L'outil de consommation OSE en Alsace (Optimisation et Sobriété Energétique en Alsace) est fourni aux communes et au PETR dans le cadre de la convention, jusqu'à la date de fin de la convention. A la fin de la convention la collectivité aura la possibilité d'exporter toutes ces données pour les entrer dans un autre outil de suivi ou de souscrire à l'abonnement OSE en Alsace de 45€/mois pour la commune.



L'utilisation de l'outil restera gratuite dans le cas de reconduction de cette convention ou d'une autre convention d'accompagnement de la collectivité dans la réduction de ses consommations.

Les élu(e)s, les technicien(ne)s et leur famille seront invitées à la remise des prix OSE Alsace qui récompense les collectivités ayant économisé le plus d'énergie chaque année. Le prochain évènement se déroulera le samedi 29 juin 2024 au château du Hohlandsbourg à Wintzenheim. La suivante aura lieu en mai 2025.

19- Signature

Alter Alsace Energies s'engage
Christophe HARTMANN, Président:
Signature :

PETR de la Bande Rhénane :
D. HOMMEL, Président

Signature :

20- ANNEXE : Engagement moral de la commune

Etape « sobriété » – accompagnement de la collectivité pour la réduction des consommations d'énergie du patrimoine bâti public

Descriptif de l'action	Durée	Nombre de bâtiment
Création de la convention entre Alter Alsace Energies et la collectivité	15min	1
Réunion de démarrage (rencontre des acteurs, définition d'un calendrier de visites et d'intervention dans la collectivité)	1h	
Visite des bâtiments avec l'élu, le technicien et un occupant pour une première approche et premières actions d'économies d'énergie	1h/bât	
Contre visite des bâtiments pour optimisation des réglages et présentation du suivi des consommations complet de la collectivité	2 x 1h/bât	
Sensibilisation des occupants du bâtiment	3 x 2h	
Formation du personnel au suivi des consommations	2h	
Accompagnement au suivi des consommations et détection des bâtiments sur-consommateurs	1h30	
Bilan de compétence du personnel et des élus de la collectivité sur la maîtrise de l'énergie	1h30	
Mission standard d'un conseiller en énergie partagé (conseil sur les aides financières, certificats d'économies d'énergie, etc...)	Variable	

Le tableau suivant décrit les actions à réaliser par chacune des parties

Descriptif de l'action	Alter Alsace Energies :	La collectivité :
Création de la convention entre Alter Alsace Energies et la collectivité	- Fournit la convention	- Signe et dater cette convention
Définition d'un calendrier de visites et d'intervention dans la collectivité	- Définit conjointement et à l'avance des dates pour les actions décrites ci-dessous	- Définit conjointement et à l'avance des dates pour les actions décrites ci-dessous
Visite des bâtiments avec l' élu, le technicien et un occupant pour une première approche et premières actions d'économies d'énergie	- Visite le bâtiment - Apporte les données techniques - Rédige un rapport de visite sous forme de fiche actions	- Organise les visites, jours, heures - Invite les 3 participants
Contre visite des bâtiments pour optimisation des réglages et présentation du suivi des consommations complet de la collectivité	- Visite le bâtiment - Apporte les données techniques - Rédige un rapport de visite sous forme de fiche actions	- Organise les visites, jours, heures - Invite les 3 participants
Sensibilisation des occupants du bâtiment	- Intervient devant les occupants - Fournit les ateliers et les outils de mesures	- Organise la rencontre, recherche de salle, invitation des participants, enquête de satisfaction
Formation du personnel au suivi des consommations	- Fournit l'outil de suivi des consommations - Intervient lors de la formation - Accompagne les participants de la formation après la rencontre	- Détecte les personnes clés - Organise la formation, recherche de salle, invitation des participants, enquête de satisfaction
Accompagnement au suivi des consommations et détection des bâtiments sur-consommateurs	- Analyse les données de la collectivité pour tirer les premières conclusions - Transmet les analyses à la collectivité avec explications	- Remplit le logiciel de suivi des consommations permettant la détection - Consulte les explications et s'approprie le logiciel de suivi
Bilan de compétence du personnel et des élus de la collectivité sur la maîtrise de l'énergie	- Fournit les outils pour le bilan - Réalise le bilan et propose un organigramme	- Détecte les compétences de chacun - Incite l'émergence de nouvelle compétence
Mission standard d'un conseiller en énergie partagé (conseil sur les aides financières, certificats d'économies d'énergie, etc...)	- En fonction de l'action	- En fonction de l'action

Etape « efficacité » – accompagnement de la collectivité pour la rénovation du parc bâti

Descriptif de l'action	Durée	Nombre de bâtiment
Création de la convention entre Alter Alsace Energies et la collectivité	15min	1
Réunion de démarrage (rencontre des acteurs, définition d'un calendrier de visites et d'intervention dans la collectivité)	1h	
Visite des bâtiments avec un ou plusieurs élus en charge des bâtiments et de l'énergie avec l'approche « rénovation complète »	1h/bât	
Etude des potentiels d'économie d'énergie grâce à la rénovation des bâtiments et de l'éclairage public ou lecture des audits si la commune en possède	1 jour	
Accompagnement à la Rédaction de la partie technique d'un cahier des charges pour la rénovation la plus cohérente	Variable	
Accompagnement de la collectivité lors de la lecture des offres	Variable	
Contre visite des bâtiments avec des professionnels de la rénovation	2 x 1h/bât	
Mission standard d'un conseiller en énergie partagé (conseil sur les aides financières, certificats d'économies d'énergie, etc.)	Variable	

Le tableau suivant décrit les actions à réaliser par chacune des parties

Descriptif de l'action	Alter Alsace Energies :	La collectivité :
Création de la convention entre Alter Alsace Energies et la collectivité	- Fournit la convention	- Signe et dater cette convention
Définition d'un calendrier de visites et d'intervention dans la collectivité	- Définit conjointement et à l'avance des dates pour les actions décrites ci-dessous	- Définit conjointement et à l'avance des dates pour les actions décrites ci-dessous
Visite des bâtiments avec un ou plusieurs élus en charge des bâtiments et le l'énergie avec l'approche « rénovation complète »	- Visite le bâtiment - Apporte les données techniques - Rédige un rapport de visite sous forme de fiche actions	- Organise les visites, jours, heures - Fournit les plans des bâtiments avec les adresses
Etude des potentiels d'économie d'énergie grâce à la rénovation des bâtiments et de l'éclairage public	- Définit la rentabilité de l'action pour les bâtiments choisis	- Fournit les données relatives aux bâtiments (année de construction, matériaux, etc.) - Définit ses besoins
Accompagnement à la Rédaction de la partie technique d'un cahier des charges pour la rénovation la plus cohérente	- Accompagne au choix de l'action	- Choisit l'action la plus cohérente en fonction de l'étude rendue, de la politique du territoire et autres spécificités - S'assure de la cohérence avec le code des marchés publics - Rédige le cahier des charges
Contre visite des bâtiments avec des professionnels de la rénovation	- Accompagne et organise la visite	- Participe à la visite - Donne le point de vue du territoire
Accompagnement de la collectivité lors de la lecture des offres	- Lit les offres budgétaire et technique - Met en lien avec le besoin	- Choisit l'offre technique et financière - Décide du démarrage de l'action
Mission standard d'un conseiller en énergie partagé (conseil sur les aides financières, certificats d'économies d'énergie, etc.)	- En fonction de l'action	- En fonction de l'action

Étape « énergies renouvelables » – accompagnement de la collectivité pour la production d'énergie renouvelable

Descriptif de l'action	Durée	Nombre de bâtiment
Création de la convention entre Alter Alsace Energies et la collectivité	15min	1
Réunion de démarrage (rencontre des acteurs, définition d'un calendrier de visites et d'intervention dans la collectivité)	1h	
Visite des bâtiments avec un ou plusieurs élus en charge des bâtiments et de l'énergie avec l'approche « potentiel énergie renouvelable »	1h/bât	
Etude des potentiels de production d'énergie renouvelable sur chaque bâtiment ou dans plusieurs bâtiments (réseau de chaleur)	4h/bât	
Planification des installations d'énergie renouvelable entre aujourd'hui et 2050 pour atteindre un scénario 100% EnR	4h/bât	
Accompagnement à la Rédaction de la partie technique d'un cahier des charges pour l'installation de production d'énergie renouvelable la plus cohérente	Variable	
Mission standard d'un conseiller en énergie partagé (conseil sur les aides financières, certificats d'économies d'énergie, etc.)	Variable	

Le tableau suivant décrit les actions à réaliser pour chacune des parties

Descriptif de l'action	Alter Alsace Energies :	La collectivité :
Création de la convention entre Alter Alsace Energies et la collectivité	- Fournit la convention	- Signe et dater cette convention
Réunion de démarrage (rencontre des acteurs, définition d'un calendrier de visites et d'intervention dans la collectivité)	- Définit conjointement et à l'avance des dates pour les actions décrites ci-dessous	- Définit conjointement et à l'avance des dates pour les actions décrites ci-dessous
Visite des bâtiments avec un ou plusieurs élus en charge des bâtiments et de l'énergie avec l'approche « potentiel énergie renouvelable »	- Visite le bâtiment - Apporte les données techniques - Rédige un rapport de visite sous forme de fiche actions	- Organise les visites, jours, heures - Fournit les plans des bâtiments avec les adresses
Etude des potentiels de production d'énergie renouvelable sur chaque bâtiment ou dans plusieurs bâtiments (réseau de chaleur)	- Définit la rentabilité de l'action pour les bâtiments choisis	- Fournit les données relatives aux bâtiments (plans, consommations, etc.) - Définit ses besoins
Planification des installations d'énergie renouvelable entre aujourd'hui et 2050 pour atteindre un scénario 100% EnR	- Réalise l'étude et la présente aux élus	- Prend connaissance de l'étude - Choisit l'installation la plus cohérente avec le projet de territoire
Accompagnement à la Rédaction de la partie technique d'un cahier des charges pour l'installation d'énergie renouvelable la plus cohérente	- Accompagne au choix de l'action	- Choisit l'action la plus cohérente en fonction de l'étude rendue, de la politique du territoire et autres spécificités - S'assure de la cohérence avec le code des marchés publics - Rédige le cahier des charges
	-	-
	-	-
Mission standard d'un conseiller en énergie partagé (conseil sur les aides financières, certificats d'économies d'énergie, etc.)	- En fonction de l'action	- En fonction de l'action

